

APPEL D'OFFRES OUVERT N° DNCMP/164/F/2019-2020 POUR LA FOURNITURE DES PRODUITS PHARMACEUTIQUES, PETITS MATERIELS ET INSTRUMENTS MEDICAUX-CHIRURGICAUX, AINSI QUE LES MATERIELS ET REACTIFS DE LABORATOIRE ET DE RADIOLOGIE DESTINES A L'HOPITAL DE BUYE.

Date de publication : 25 / 11 / 2019

Date d'ouverture des offres: 16 / 12 / 2019

L'HOPITAL DE BUYE invite, par le présent Avis d'Appel d'Offres, les soumissionnaires intéressés, à présenter leurs offres **POUR LA FOURNITURE DES PRODUITS PHARMACEUTIQUES, PETITS MATERIELS ET INSTRUMENTS MEDICAUX-CHIRURGICAUX, AINSI QUE LES MATERIELS ET REACTIFS DE LABORATOIRE ET DE RADIOLOGIE DESTINES A L'HOPITAL DE BUYE** selon les spécifications administratives et techniques contenues dans le présent Dossier d'Appel d'Offres.

OBJET

Le marché est constitué de trois (3) lots et l'attribution se fera item par item, condensés en douze (12) commandes réparties sur une période de 12 mois, les prix resteront fixes sur toute cette période.

Lot 1 : Produits, matériels et consommables médicaux;

Lot 2 : Réactifs et consommables de laboratoire et Matériel et produits de Radiologie ;

Lot 3 : Oxygène

Les soumissionnaires peuvent déposer leurs offres pour un ou plusieurs lots, l'HOPITAL DE BUYE considérera le soumissionnaire le moins disant item par item dans un même lot.

2. FINANCEMENT

Le marché est financé sur fonds propres de l'Hôpital de Buye.

3. TYPE DE MARCHE

La passation du Marché sera conduite par Appel d'Offres Ouvert (AOO) fractionné en douze (12) commandes tel que défini dans le Code des Marchés Publics. Nonobstant, si un article n'est pas consommé dans le même rythme que les autres ou pour toute autre raison jugée importante par l'acheteur, l'Hôpital de Buye se réserve le droit de le rayer à tout moment sur la liste des commandes suivantes.

L'acheteur peut varier en baisse ou en hausse la quantité à commander pour chaque article à l'intérieur d'un lot.

La première tranche sera livrée 10 jours après la réception de la lettre de commande signée par toutes les parties. Les autres commandes seront livrées en fonction des besoins de l'Hôpital.

4. CONDITION DE PARTICIPATION

La participation à la concurrence est ouverte à égalité de conditions à tous les soumissionnaires possédant les capacités juridiques, techniques et financières nécessaires à l'exécution de ce marché.

5. CONSULTATION ET OBTENTION DU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES

Le dossier d'appel d'offres peut être obtenu et consulté tous les jours ouvrables de 8 h 00' à 15 heures 30, Heure locale (GMT + 2) au Secrétariat de Direction de l'Hôpital.

Le DAO pourra être obtenu au secrétariat de l'Hôpital de Buye moyennant dépôt d'un bordereau de versement de **CENT MILLE FBU (100 000 FBU)** dont la moitié sur le compte N°1123/136 ouvert à la Banque de la République du Burundi(BRB) au nom de l'Hôpital de Buye et l'autre moitié au compte n°702-0388701-95 ouvert à l'**Interbank Burundi** au nom de l'Hôpital de Buye.

6. GARANTIE BANCAIRE DE SOUMMISSION

La garantie de soumission exigée pour chaque lot est la suivante :

Lot n°1: 3 000 000 FBU

Lot n°2: 500 000 FBU

Lot n°3 : 50 000 FBU

Cette garantie devra être délivrée par une banque agréée et établie suivant le modèle en Annexe III. Son absence est la cause du rejet lors de l'analyse.

7. PRESENTATION DES OFFRES

Les offres sous plis fermés sont placées dans deux enveloppes séparées et cachetées. Ces deux enveloppes sont ensuite placées dans une enveloppe extérieure et portant mention « **OFFRE POUR LA FOURNITURE DES PRODUITS PHARMACEUTIQUES, PETITS MATERIELS ET INSTRUMENTS MEDICAUX-CHIRURGICAUX, AINSI QUE LES MATERIELS ET REACTIFS DE LABORATOIRE ET DE RADIOLOGIE DESTINES A L'HOPITAL DE BUYE** ». Les offres sont à présenter en langue française et établies en 6 exemplaires dont un (1) original et cinq (5) en copies.

Les offres devront être déposées à l'adresse indiquée ci-dessus, au plus tard le ... / .../ 2019 à 10 h00. Les offres remises en retard ne seront pas acceptées.

8. DELAI D'ENGAGEMENT ET DE VALIDITE DES OFFRES

Les soumissionnaires restent engagés par leurs offres qui sont valables pendant une période de nonante (90) jours calendriers à compter de la date d'ouverture des offres pour toutes les commandes.

9. DATE LIMITE DE DEPOT DES OFFRES

Toutes les offres doivent être déposées à l'adresse indiquée ci-dessus au plus tard le/..... / 2019 à 10 h00. Toute offre reçue après la date et heure limites ne sera pas prise en considération.

10. SEANCE D'OUVERTURE

Les offres seront ouvertes le ~~16/12~~ **16/12** 2019 à 10 heures 30 minutes en présence des soumissionnaires ou de leurs représentants qui le souhaitent dans la salle des réunions de l'Hôpital de Buye en date et heure ci haut mentionnées. Le PV d'ouverture doit être contresigné par tous les soumissionnaires présents et une copie est transmise à la DNCMP. Conformément à l'article 22 alinéa 9 du Code des Marchés Publics, un Cadre requis par l'Autorité contractante auprès de la DNCMP peut assister à la séance d'ouverture des offres. Il dresse un rapport de déroulement de la séance et donne une copie à l'Autorité contractante. Il ne signe pas sur le PV d'ouverture des offres.

11. DELAI ET LIEU D'EXECUTION

La première tranche sera livrée 10 Jours après la réception de la lettre de commande signée par toutes les parties. Les autres commandes seront livrées en fonction des besoins de l'Hôpital.

Les fournitures seront réceptionnées par une commission de réception dans les magasins de l'HOPITAL DE BUYE.

12. MONNAIE DE L'OFFRE

Tous les soumissionnaires doivent présenter leurs prix de l'offre en monnaie locale.
Les prix restent fixes (invariables) sur une période de 12 mois et s'entendent HTVA

13. CRITERES DE QUALIFICATION

Les exigences en matière de qualification sont : L'offre administrativement et techniquement conforme au DAO et dont l'offre financière est la moins disante.

14 .RECEPTION DES FOURNITURES

La Direction de l'Hôpital de Buye mettra en place une commission de réception qui sera chargée de la vérification de la conformité aux spécifications techniques des produits conformément à l'offre.

Chaque réception sera sanctionnée par un procès-verbal détaillant le qualitatif et le quantitatif des fournitures. La DNCMP pourra être représentée à cette séance.

15 .RENSEIGNEMENTS

Toute demande de renseignement doit parvenir par écrit à la Direction de l'Hôpital de Buye au plus tard 10 jours ouvrables avant la date d'ouverture des offres.

Fait à Buye, le 20 / 11 /2019

Le Médecin Directeur de l'Hôpital de Buye

Dr Jean Claude NGENDAKUMANA

